

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Bilan 2025 de la mise en œuvre
du SRDEII 2022-2028**

Rapporteuse : Martine Abrahamse

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022. Cette publication permet de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière.

Ce bilan d'activité est présenté en Assemblée plénière chaque année, l'année 2022 étant l'année de référence.

Il s'agit de l'action économique sur le territoire associant l'activité de la Région et de ses partenaires.

En totalité, le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie de 57 M€ dont 34 M€ en investissement et 23 M€ en fonctionnement.

Avis du CESER

Le CESER salue cet exercice qui répond à une préconisation déjà formulée dans d'autres travaux¹. Ce rapport contenant de nombreuses données, dont des indicateurs de réalisation et d'impact, est illustré par des exemples, permettant de mieux appréhender le bilan dans son ensemble, comme suggéré dans l'avis rendu par le CESER sur le précédent bilan.

Il gagnerait peut-être à évoluer vers un tableau de bord plus stratégique, permettant, à mi-parcours, de comparer la situation de départ, la trajectoire prévue et le point atteint.

Une hiérarchisation des principaux leviers mobilisés permettrait de mieux saisir les ordres de grandeur. Les dispositifs y sont énumérés au même niveau, sans distinction d'échelle, et les éléments financiers ne figurent pas toujours en regard.

Points de contexte soulignés par le CESER

En 2025, l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté a progressé, mais de façon modérée et fragile. Le premier semestre a été porté par les matériels de transport, les équipements électriques et une partie des services, tandis que l'agroalimentaire a reculé.

À partir de l'été 2025, les services marchands, la restauration et le bâtiment ont soutenu l'activité. L'aéronautique, la chimie et les biens d'équipement sont restés orientés à la hausse. À l'inverse, l'agroalimentaire et l'automobile ont continué de reculer.

L'emploi salarié a baissé de 0,4% en début d'année, l'intérim s'est contracté, le chômage est légèrement remonté et les difficultés de recrutement ont encore touché près de 17% des entreprises. Les procédures collectives ont fortement augmenté au premier trimestre, puis ont un peu reflué.

Près de 35 000 entreprises ont été créées (dont 66% de micro-entreprises), un chiffre en augmentation de 5,4% par rapport à 2024, supérieur à la moyenne nationale (4,9%).

La demande faible, des carnets de commandes limités et l'incertitude ont continué de freiner l'investissement.

(1) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

Remarques thématiques

Fonds propres

Le financement en fonds propres est un point de vigilance important. Le nombre d'entreprises accompagnées reste faible.

L'amorçage, en particulier, pose une vraie difficulté : les financements s'y font plus rares.

Les volumes d'investissement et de levées de fonds restent à peu près soutenus, mais ils concernent essentiellement du refinancement.

Pôles de compétitivité

Le CESER relève le fort désengagement de l'État sur ce sujet, qui a obligé les Régions à prendre le relais.

Économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente aujourd'hui 12% de l'économie régionale. Au regard de la brièveté du paragraphe qui lui est dédié dans ce bilan et de la faiblesse des moyens mobilisés, elle semble positionnée à côté de l'économie, alors qu'elle en fait pleinement partie, au même titre que l'industrie ou d'autres secteurs d'activité. Il conviendrait donc de mieux intégrer ces entreprises dans toutes les politiques économiques du Conseil régional.

La question reste de savoir si de vrais leviers existent pour conforter les acteurs historiques des filières de l'économie sociale et solidaire. Pour des structures issues des associations, des mutuelles ou des fondations, l'accès aux aides est très compliqué, voire rendu impossible par les règlements d'intervention, au contraire des entreprises de l'économie classique. Elles restent souvent taxées d'amateurisme, ou peu capables de dégager de la marge et de la valeur ajoutée. Une évolution sur ce point serait souhaitable.

Sur la transmission des entreprises de l'ESS, le CESER souligne que les SCOP (Société coopérative et participative) et les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) peuvent être des outils de cession pertinents. En effet, au regard des chiffres, ces dispositifs donnent de bons résultats en matière de pérennité des établissements repris. Ils restent pourtant très peu utilisés. C'est un champ que le Conseil régional pourrait approfondir, afin d'éviter les ruptures d'activité lorsque des dirigeant·e·s ne trouvent pas de repreneurs ou repreneuses.

Formation

Pour les filières en mutation, comme l'automobile, la formation est un outil essentiel pour accompagner la transformation des industries.

Concernant le secteur des biothérapies et de la bioproduction, nous rappelons la nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques du secteur, en collaboration avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

Innovation

Le soutien à l'innovation apparaît réel. Des dispositifs sont clairement identifiés, comme le fonds régional d'innovation et France 2030.

Cependant, le passage des entreprises de projets innovants à une croissance forte et durable est peu visible. La question du changement d'échelle reste donc ouverte.

Dans le contexte actuel, la disparition ou la réduction de certains dispositifs, nationaux ou régionaux, pourrait freiner la dynamique.

Attractivité

Dans ce rapport, les trois attractivités sont bien abordées : économique, touristique et résidentielle. Mais dans le bilan, les leviers restent peu lisibles. Sur le tourisme ou le résidentiel, des intentions sont affichées et des moyens sont sans doute mobilisés, mais les résultats concrets et les transformations intervenues sont peu perceptibles.

L'attractivité économique doit évoluer avec la transformation de l'économie. Le rapport souligne que la Région est moins bien positionnée sur les centres de décision, la recherche et le développement, les services informatiques, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes. C'est l'un des grands enjeux du SRDEII pour la seconde moitié de la période 2022-2028, si le territoire ne veut pas se retrouver distancé.

Ce point rejoint aussi la question du recrutement. Le constat ne porte pas sur un défaut de formation initiale : beaucoup de profils en sortent, et sont de mieux en mieux adaptés aux besoins des entreprises, notamment sur le plan technologique. Le besoin concerne plutôt des profils expérimentés et la capacité du territoire à attirer des compétences absentes aujourd'hui. Il y a là un enjeu important : aller chercher et convaincre ces profils extérieurs.

Conclusion

Pour le CESER, ce bilan, utile, répond à une préconisation déjà formulée. Il invite toutefois à en faire, à mi-parcours, un outil de pilotage : comparer la situation de départ, la trajectoire prévue et le point atteint, et hiérarchiser les leviers selon leur poids financier.

La croissance de 2025 est restée modérée et fragile, et la tendance de 2026 n'est pas encore prise en compte. L'amorçage, l'intégration de l'économie sociale et solidaire, le passage de l'innovation à une croissance durable et l'attractivité des compétences expérimentées restent les principaux points de vigilance pour la seconde moitié du SRDEII.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Blandine Alglave au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Le MEDEF remercie la commission et sa rapporteure pour cet avis, qui pose une question essentielle : comment passer d'un bilan des actions engagées à une véritable mesure de leurs résultats économiques ?

Nous partageons la proposition de faire évoluer ce bilan vers un tableau de bord stratégique. À mi-parcours du SRDEII, nous devons pouvoir identifier les objectifs poursuivis, les moyens mobilisés et les résultats obtenus, puis ajuster les priorités.

Pour le MEDEF, trois points méritent une attention particulière.

Le premier est la capacité des entreprises à investir et à grandir. L'avis souligne les difficultés de financement de l'amorçage et le manque de visibilité sur le passage de l'innovation à une croissance durable. Ce sont des enjeux majeurs : notre région doit permettre à davantage de projets innovants de devenir des entreprises qui produisent, recrutent et développent leurs marchés.

Cela suppose un accompagnement dans la durée, depuis les premiers financements jusqu'à l'industrialisation, mais aussi des dispositifs accessibles aux PME qui souhaitent moderniser leurs équipements, se numériser ou se décarboner.

Le deuxième point est la transmission des entreprises. Préserver une activité existante, ses emplois, ses compétences et ses clients est un objectif économique à part entière. Nous souhaitons que la reprise soit davantage intégrée au pilotage du SRDEII, dans tous les secteurs et avec l'ensemble des solutions pertinentes, dont la reprise par les salariés évoquée dans l'avis.

Le troisième point est l'attractivité des compétences. Nous partageons la nécessité d'attirer des profils expérimentés. Mais leur venue dépend aussi de conditions très concrètes : le logement, les mobilités, les services et les perspectives professionnelles offertes à leur conjoint. L'attractivité économique doit donc se construire avec les territoires.

Enfin, l'efficacité de cette politique dépend de sa simplicité. Pour une entreprise, la qualité d'un dispositif se mesure aussi au temps nécessaire pour comprendre ses conditions, constituer un dossier et obtenir une réponse. Nous proposons d'intégrer au tableau de bord les délais d'instruction et l'accessibilité des aides aux petites entreprises.

Nous partageons également l'objectif d'une meilleure intégration de l'économie sociale et solidaire, avec des critères lisibles tenant compte des projets, de leur viabilité et de leurs effets sur l'emploi.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro engagé doit contribuer à renforcer durablement notre économie. Le MEDEF soutient donc l'orientation de cet avis : faire du bilan un outil de décision, au service de l'investissement, de l'emploi et de la vitalité de tous nos territoires.

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme chaque année le bilan de la mise en œuvre est une photographie de l'instant et n'ouvre pas, à regret, sur des propositions d'évolutions des trajectoires initiales ou des mises à jour. Si nous sommes proches géographiquement de Nicéphore Niépce, nous préférierions nous rapprocher des frères Lumières par le mouvement de l'image issue de leur travail.

Ainsi passé le constat, des ajustements pourraient être faits sur les recommandations du CESER et sur les écarts constatés ou, au contraire, les trajectoires revues et corrigées.

Par ailleurs, sur l'attractivité des compétences et profils expérimentés qui semblent poser difficulté, la question se pose des volumes réellement concernés pour éviter un débat philosophique sur quelques exceptions auquel cas c'est inutile. Ou bien c'est général et là, il faut envisager de former en local et aux acteurs de faire monter en compétence les salariés concernés. Les alertes de la CGT, depuis longtemps, sur les dangers de baisser les financements de la formation professionnelle initiale et continue, que ce soit par l'État, les entreprises ou l'ensemble des autres acteurs, sont malheureusement toujours d'actualité.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Sandrine Carrette, au nom de la FSU et de Solidaires

Pour un développement économique au service de l'emploi, de la justice sociale et de la transition écologique

Ce qui est sûr c'est que nous ne pouvons pas nier l'importance des moyens engagés par la Région pour soutenir l'activité économique.

Pour autant, ce bilan confirme une orientation qui demeure largement centrée sur l'accompagnement des acteurs économiques sans démonstration suffisante de ses effets sur l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'emploi de la population régionale.

Pour la FSU et Solidaires, le développement économique ne peut être une fin en soi. Il doit être évalué à l'aune de son utilité sociale, de sa contribution à la réduction des inégalités et de sa capacité à répondre aux besoins collectifs des populations et des territoires.

Ce bilan met en évidence une situation économique et sociale préoccupante : recul de l'emploi salarié, hausse du chômage, augmentation des défaillances d'entreprises, difficultés croissantes d'accès à l'emploi pour certains publics et persistance des tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. Ces constats interrogent la capacité du SRDEII à répondre réellement aux enjeux sociaux de la région.

En outre, les questions essentielles de la qualité de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, de l'égalité professionnelle ou encore de la sécurisation des parcours professionnels sont très largement absentes. Nous constatons d'ailleurs que les dispositifs d'éco-socio-conditionnalité demeurent aujourd'hui marginaux au regard de l'ensemble des

aides attribuées. Cette situation est en décalage avec les enjeux climatiques et sociaux auxquels notre région est confrontée.

Des engagements forts doivent être enfin pris en matière :

- de maintien et de création d'emplois durables,
- de lutte contre la précarité,
- d'égalité entre les femmes et les hommes,
- de formation des salariés,
- de dialogue social,
- d'amélioration des conditions de travail,
- de réduction de l'empreinte environnementale. [

La FSU et Solidaires défendent une autre conception du développement économique, fondée sur la satisfaction des besoins sociaux et la réduction des inégalités territoriales. Il nous paraît par ailleurs inconcevable de baser une partie de notre stratégie industrielle sur l'industrie de défense, ce choix économique et politique heurte fortement nos consciences et nous réaffirmons à ce titre notre fort attachement à la paix.

Pour la FSU et Solidaires ce développement économique implique de renforcer les investissements publics dans :

- l'éducation ;
- la formation initiale et continue ;
- la recherche publique ;
- les services publics ;
- la santé ;
- l'économie sociale et solidaire ;
- les mobilités collectives ;
- la transition écologique.

•

La FSU et Solidaires rappellent également que les métiers du soin, de l'éducation, de l'accompagnement, du social ou encore les services de proximité constituent des richesses essentielles pour le territoire. Pourtant, ces secteurs apparaissent encore insuffisamment considérés dans les priorités du SRDEII alors qu'ils répondent directement aux besoins de la population et contribuent à la cohésion sociale.

Pour la FSU et Solidaires, la réussite des transitions écologique, numérique et industrielle ne pourra être acceptée et durable que si elle s'accompagne d'un progrès social réel. Le SRDEII doit désormais faire de l'emploi de qualité, de la justice sociale, de l'égalité et de la préservation de l'environnement les critères centraux de son action. L'efficacité économique ne peut être dissociée de l'intérêt général et de l'émancipation de toutes et tous.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur l'avis.